

## Actualités de l'IFRS Interpretations Committee

Laurence Rivat, Deloitte

# Agenda

- Statistiques de l'IFRS IC
- Interprétations de l'IFRS IC
- Rejets de l'IFRS IC
- Projets d'amendements spécifiques
- Améliorations annuelles des normes IFRS
- Projets de l'IFRS IC

# Statistiques de l'IFRS IC

# Statistiques de l'IFRS IC

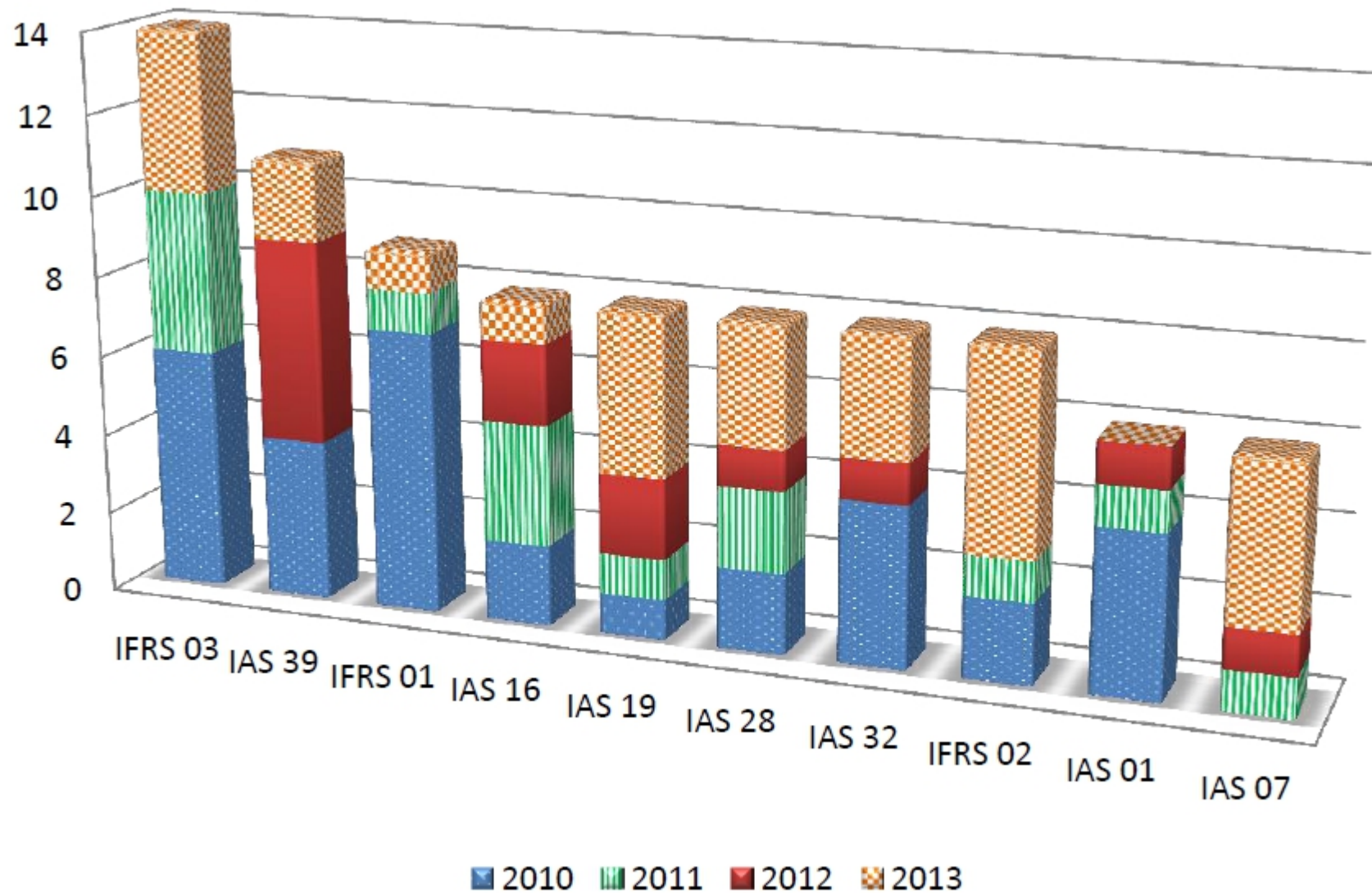
	Total 2009	Total 2010	Total 2011	Total 2012	Total 2013 (Janvier à Juillet)
Questions traitées par une interprétation (définitive ou projet)	2	1	1	2	1
Questions traitées par les projets annuels d'amélioration des normes	2	22	8	12	14
Questions traitées par des amendements spécifiques	1	3	1	4	7
<b>Sous-total – questions traitées</b>	<b>5</b>	<b>26</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>22</b>
Demandes d'interprétation rejetées (« IFRIC rejections »)	28	20	10	9	10
Demandes d'amendements pour lesquelles aucune recommandation n'a été effectuée	0	15	8	4	3
<b>Total des questions traitées par l'IFRS IC</b>	<b>33</b>	<b>61</b>	<b>28</b>	<b>31</b>	<b>35</b>

# Statistiques de l'IFRS IC – Détail des IFRIC rejections

	Total 2009	Total 2010	Total 2011	Total 2012	Total 2013 (Janvier à Juillet)
Pas de diversité en pratique – critères (a) et (b)	6	1	2	0	1
La guidance actuelle est suffisante – critère (c)	6	6	4	7	4
Hors du champ de l'IFRIC – critère (d)	7	4	0	0	0
Absence de consensus obtenu en temps voulu – critère (e)	0	2	0	1	3
Projet trop large / projet IASB – critère (f)	8	6	4	1	2
Revue post-implémentation – critère (f)	1	1	0	0	0
<b>Total des « IFRIC rejections »</b>	<b>28</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>10</b>

# Statistiques de l'IFRS IC

## Répartition des problématiques soulevées par normes



# Interprétations de l'IFRS IC

# IFRIC 21 – Levies / Droits ou taxes

Interprétation publiée le 20 mai 2013 avec une application rétrospective à compter du 1er janvier 2014

Champ d'application	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Droit ou taxe donnant lieu à un passif selon IAS 37<ul style="list-style-type: none"><li>• Y compris ceux générés par un dépassement de seuil</li><li>• Sont exclues : obligations liées aux mécanismes d'échange de droits d'émission (analogie permise)</li></ul></li></ul>
Date de comptabilisation du passif	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Fait générateur = dernière activité qui rend le droit ou la taxe exigible<ul style="list-style-type: none"><li>• Nécessité économique de continuer à opérer / principe de continuité d'exploitation ≠ obligation implicite ou actuelle</li><li>• Comptabilisation progressive uniquement si le fait générateur se produit au fil du temps</li></ul></li></ul>
Coût = actif ou charge ?	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les autres normes IFRS s'appliquent (mais sera en général de la charge)</li></ul>
Comptes intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les mêmes principes sont applicables</li></ul>



# Rejets de l'IFRS IC

# Rejets de l'IFRS IC - Clarifications apportées

Thème	Clarification
IFRS 3 – Emploi continu (rejet définitif – janvier 2013)	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Des paiements aux vendeurs, conditionnés à des conditions de présence, <u>sont</u> de la rémunération, sauf si les conditions de présence n'ont pas de substance</li></ul>
IFRS 3/IFRS 2 – Acquisition inversée d'une entité non opérationnelle (rejet définitif – mars 2013)	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ La différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis constitue le coût d'un service rendu (services liés à la cotation en bourse) et doit être comptabilisée en charges</li></ul>

# Rejets de l'IFRS IC - Clarifications apportées

Thème	Clarification
IFRS 10 – Impact des droits protectifs sur l'évaluation du contrôle (rejet définitif – septembre 2013)	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Si un évènement comme la rupture de covenants, permet à un tiers d'exercer des droits jusqu'alors considérés comme protectifs, il convient de procéder à une nouvelle évaluation du contrôle</li></ul>
IAS 7 – Identification des équivalents de trésorerie (rejet définitif – mai 2013)	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les actifs financiers qui répondent à la définition d'équivalents de trésorerie sont les investissements détenus à court terme avec une maturité de moins de 3 mois, maturité à apprécier à <u>la date d'acquisition</u></li></ul>

# Rejets de l'IFRS IC - Clarifications apportées

Thème	Clarification
<p>IAS 10 – Réédition d'états financiers précédemment émis (rejet définitif – mai 2013)</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ IAS 10 exige que les états financiers reflètent les événements entre la date de clôture et la date d'approbation des comptes, et précise si ces événements donnent lieu ou non à ajustements des comptes</li><li>➤ Pas de conclusion sur l'application d'IAS 10 à la réédition d'états financiers, s'ils ne remplacent pas des états financiers précédemment émis</li></ul>
<p>IAS 32 – Présentation des instruments financiers qui donnent aux émetteurs le droit de choisir les modalités de règlement (rejet définitif – septembre 2013)</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Lorsque des instruments financiers émis donnent droit à l'émetteur de choisir les modalités de règlement, ces derniers ne constituent pas un passif financier s'il n'y a pas d'obligation contractuelle de sortie de trésorerie</li></ul>

# Rejets de l'IFRS IC – Problématiques trop larges

## Thèmes

IFRS 2 – Date de comptabilisation des paiements inter-compagnies (rejet définitif – mai 2013)

IFRS 13/IAS 41 – Evaluation des actifs biologiques lorsque la méthode résiduelle est utilisée (rejet définitif – mars 2013)

IAS 19 – Détermination du taux d'actualisation pour le calcul des engagement de retraite (rejet provisoire – juillet 2013)

IAS 28 – Entreprises associées et contrôle commun (rejet définitif – mai 2013)

# Projets d'amendements spécifiques

# Projets d'amendements spécifiques parus

## Novation des dérivés et continuation de la relation de couverture

### ➤ Amendements parus en juin 2013

#### Amendement à IAS 39

- Dans le cas où les contreparties de l'instrument de couverture sont tenues, par la réglementation ou la loi, d'opérer une novation et d'apporter le contrat à une chambre de compensation sans que les termes de l'instrument de couverture ne soient autrement modifiés

⇒ Maintien de la relation de couverture

#### Date d'application

- 1er janvier 2014
- Application anticipée permise

### ➤ Adoption par l'Union Européenne prévue pour le 4ème trimestre 2013

# Projets d'amendements spécifiques en cours

Target IFRS T4 2013	Redélibérations	Target ED T1 2014	Target ED non encore fixé
Acquisition d'une participation dans une joint operation (IFRS 11)	Actifs biologiques (IAS 41)	Unités de compte (IFRS 13)	Taux d'actualisation (IAS 19)
Clarification sur les modes d'amortissement acceptables (IAS 16 et IAS 38)		Informations à fournir sur la continuité d'exploitation (IAS 1)	Classement des SBP dont le mode de règlement (cash ou equity) dépend d'un évènement qui n'est pas sous le contrôle des parties (IFRS 2)
Méthode de la mise en équivalence : Quote-part des autres variations de l'actif net (IAS 28)		Comptabilisation d'IDA sur les pertes latentes (IAS 12)	



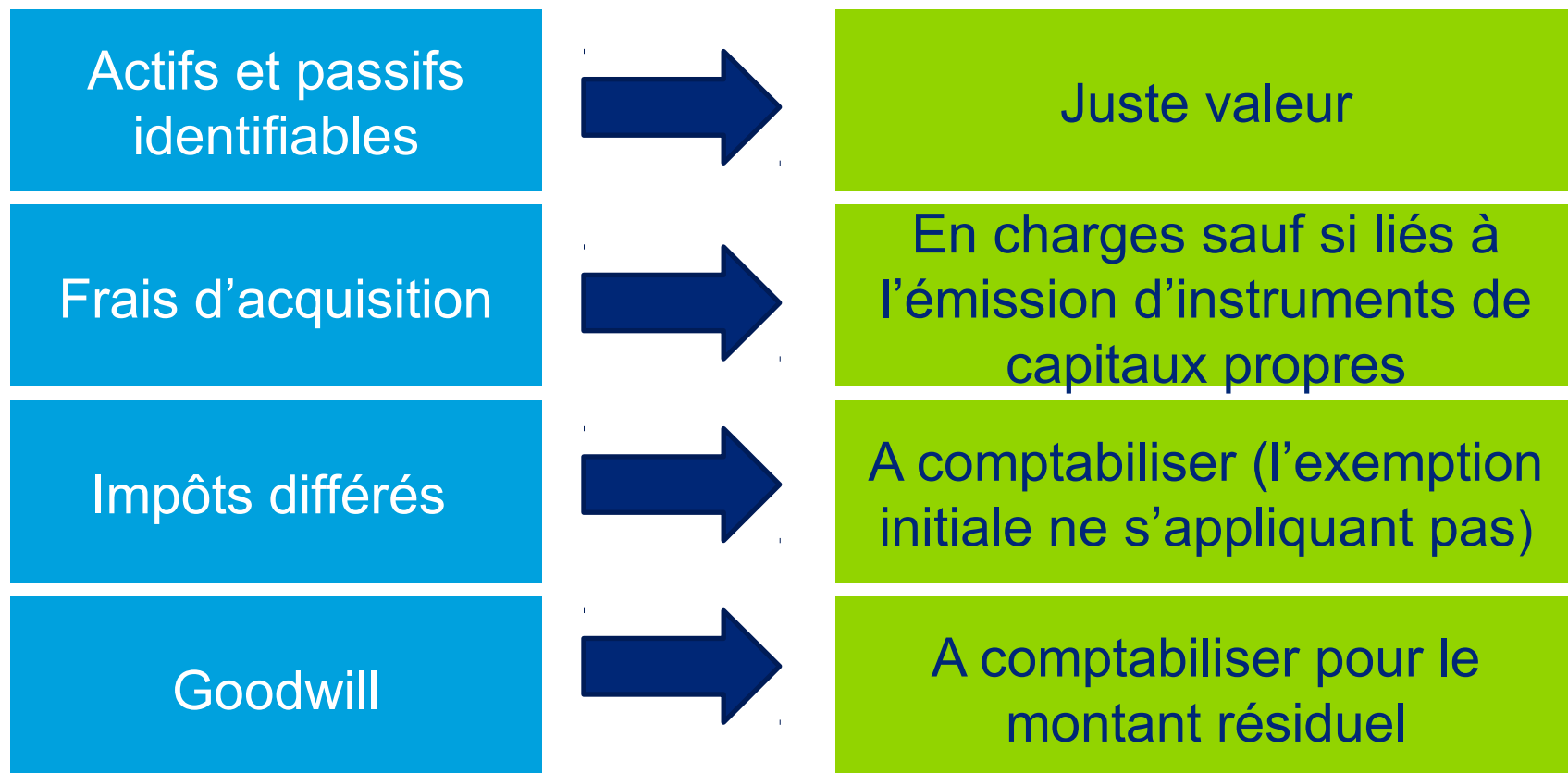
# Projets d'amendements spécifiques en cours

Target IFRS T4 2013	Redélibérations	Target ED T1 2014	Target ED non encore fixé
Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise (IAS 28 et IFRS 10)		Etats financiers individuels – Mise en équivalence (IAS 27)	
Régimes à prestations définies : Cotisations versées par les salariés (IAS 19)		Elimination des profits en provenance de transactions entre un coentrepreneur et la coentreprise (IAS 28)	
		Engagements de rachat d'intérêts minoritaires (IAS 32)	

# Projets d'amendements spécifiques en cours

## Acquisition d'une participation dans une joint operation (IFRS 11)

- **ED : Acquisition d'une participation dans une activité conjointe « joint operation » lorsque le groupe d'actifs acquis constitue un business**



- **Amendements finalisés attendus pour le 4ème trimestre 2013 ?**

# Projets d'amendements spécifiques en cours

## Clarification sur les modes d'amortissement acceptables (IAS 16 et IAS 38)

### ➤ Clarifications proposées par l'IFRS IC (septembre 2013)

- Mode d'amortissement basé sur la création d'avantages économiques futurs (chiffre d'affaires par exemple) ≠ Mode d'amortissement représentant la consommation des avantages économiques futurs
- Le choix du mode d'amortissement pour les actifs incorporels peut se référer à un facteur contraignant (nombre d'année, nombre d'unités produites, revenus générés)
- Une réduction future du prix de vente d'un actif peut indiquer son obsolescence commerciale
- Application rétrospective

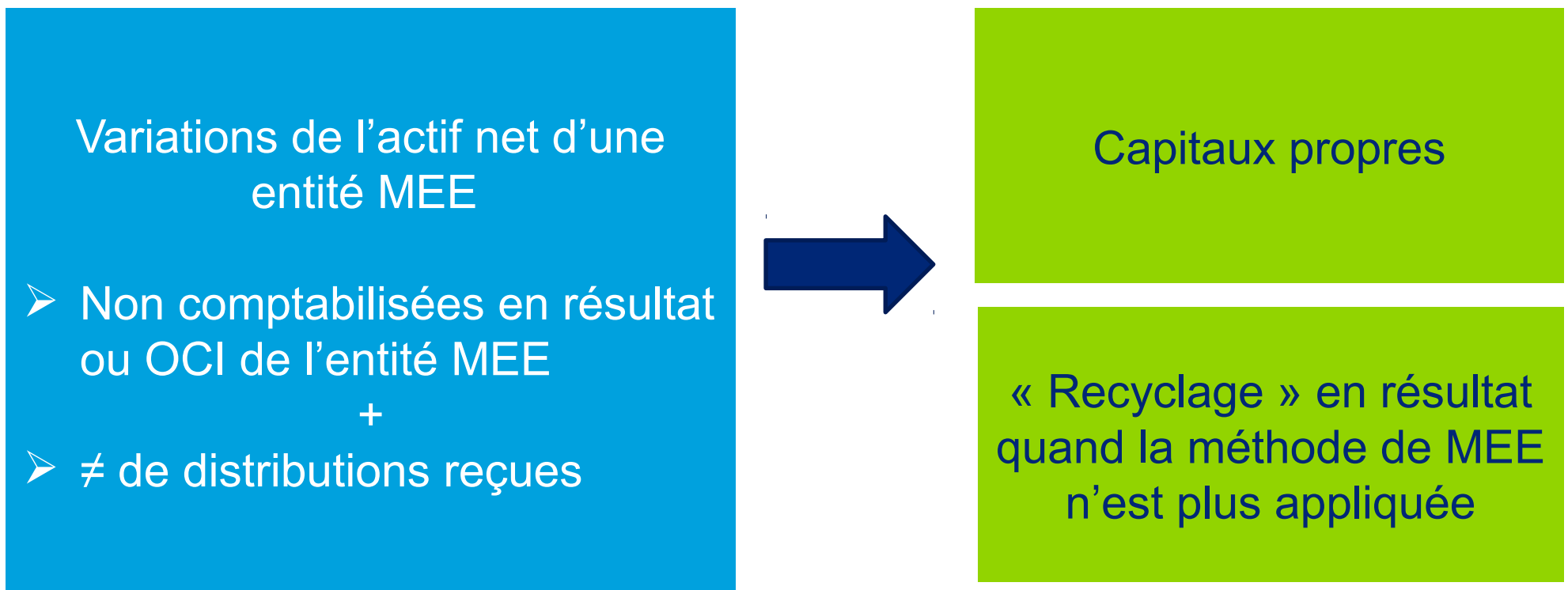
Ces propositions seront examinées par l'IASB lors d'une prochaine réunion

### ➤ Amendements finalisés attendus pour le 4ème trimestre 2013

# Projets d'amendements spécifiques en cours

## Méthode de la mise en équivalence : Quote-part des autres variations de l'actif net (IAS 28)

### ➤ Clarifications et modifications proposées par l'IASB (ED)



**L'IFRS IC n'est pas d'accord !**

### ➤ Amendements finalisés attendus pour le 4ème trimestre 2013 ?

# Projets d'amendements spécifiques en cours

Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise (IFRS 10 et IAS 28)

## ➤ Clarifications et modifications proposées par l'IFRS IC / IASB

Apports effectués en échange d'une participation au capital d'une coentreprise ou une MEE

Si Apports = Business



Gain ou perte à 100%  
Modèle applicable aux pertes de contrôle sur filiales

Dans tous les autres cas



Gain ou une perte partiel  
(modèle "SIC 13")

## ➤ Amendements finalisés attendus pour le 4ème trimestre 2013

# Projets d'amendements spécifiques en cours

## Régimes à prestations définies : Cotisations versées par les salariés (IAS 19)

### ➤ Clarifications et modifications proposées par l'IFRS IC / IASB

#### Cotisations versées par les salariés aux fonds de retraite

Cotisations dues uniquement en raison des services rendus au cours de l'exercice  
ex. Cotisations basées sur un pourcentage fixe du salaire



Peuvent être comptabilisées en réduction du coûts des services rendus

Autres cotisations



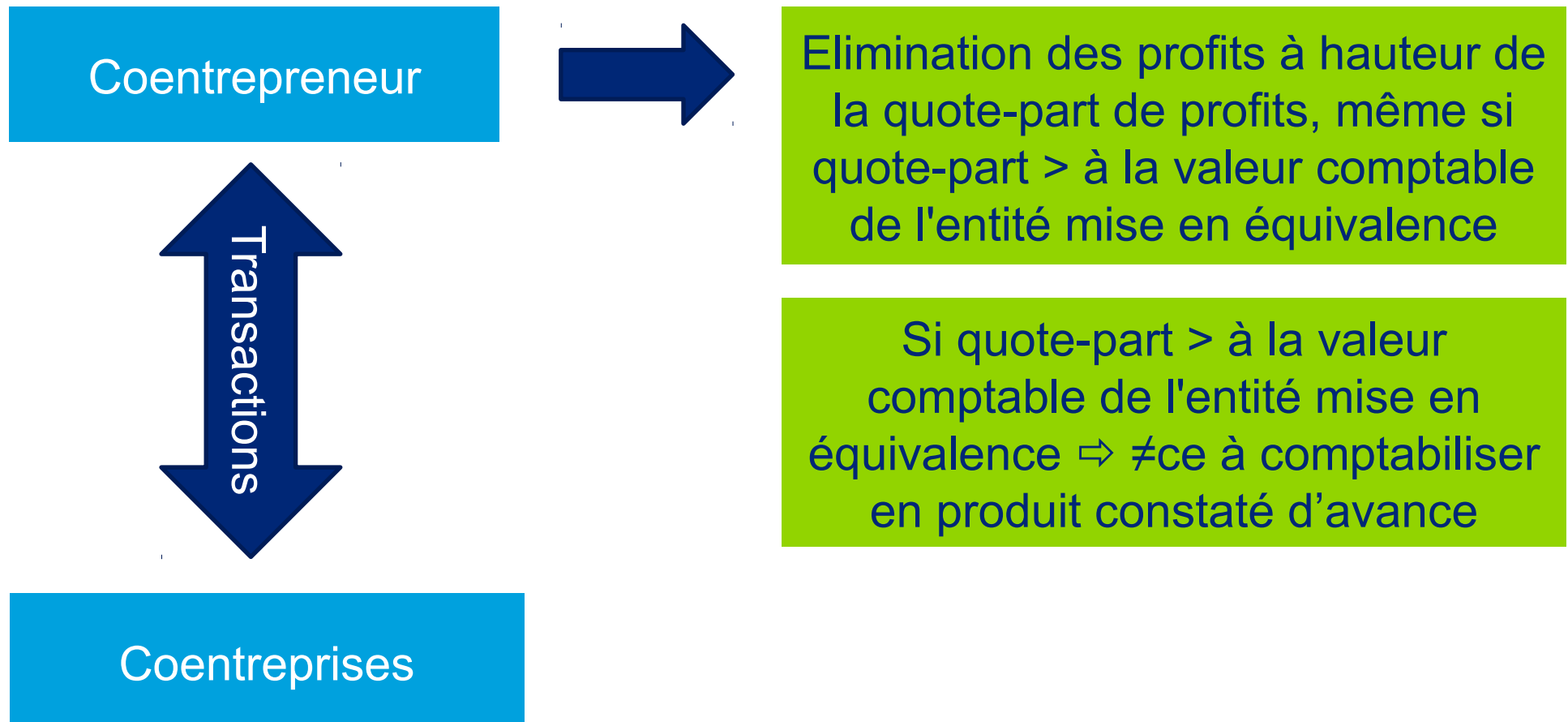
Doivent être reflétées dans l'évaluation du passif net au titre des prestations définies

### ➤ Amendements finalisés attendus pour le 4ème trimestre 2013

# Projets d'amendements spécifiques en cours

## Élimination des profits en provenance de transactions entre un coentrepreneur et la coentreprise (IAS 28)

### ➤ Clarifications et modifications proposées par l'IFRS IC



### ➤ Exposé sondage attendu pour le 1er trimestre 2014

# Projets d'amendements spécifiques en cours

## Hypothèses actuarielles – Détermination du taux d'actualisation (IAS 19)

IFRS IC  
(novembre  
2012)

- Pas de définition de ce que sont les obligations de première catégorie
- En pratique il s'agit des obligations ayant reçu une des deux cotes les plus élevées par les agences de notation (AA ou AAA pour la zone Euro)
- Le principe de permanence des méthodes s'applique

Décisions  
provisoires  
de l'IASB  
(février 2013)

- Une interprétation raisonnable des obligations de première catégorie = obligations ayant un risque de crédit minimal ou très faible
- Lorsque le taux reflète les taux marché d'obligations d'Etat, celles-ci doivent être de première catégorie

IFRS IC  
(rejet  
provisoire –  
juillet 2013)

- Se référer aux paragraphes 84 et 85 d'IAS 19 (2011)
- « High quality » = approche absolue
- Si le marché demeure actif, une ↘ du nombre d'obligations de première catégorie ne devrait pas entraîner de changement
- Donner des informations en annexe sur la détermination du taux

➤ **Date de parution de l'exposé sondage non connue à ce jour**



# Améliorations annuelles des IFRS

# Améliorations annuelles des normes

Target IFRS T4 2013		Target ED T4 2013
Cycle 2010-2012	Cycle 2011-2013	Cycle 2012-2014
Définitions des conditions d'acquisition des droits et conditions accessoires à l'acquisition des droits (IFRS 2)	Signification de « normes effectives » (IFRS 1)	Evaluation des SBP avec un règlement en trésorerie (cash settled) et incluant une condition de performance (IFRS 2)
Regroupement et cohérence des dispositions relatives aux paiements variables (IFRS 3)	Exclusion du champ d'application d'IFRS 3 pour les comptes du partenariat (IFRS 3)	Conséquences d'un changement dans le mode de cession (IFRS 5)
Réconciliation des actifs sectoriels (IFRS 8)	Acquisition d'immeubles de placement et application de la guidance d'IFRS 3 (IFRS 3 et IAS 40)	Information en annexe sur les transferts d'actifs - Mandats de gestion de recouvrement des actifs (IFRS 7)

# Améliorations annuelles des normes

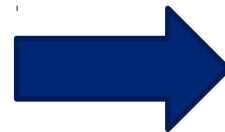
Target IFRS T4 2013		Target ED T4 2013
Cycle 2010-2012	Cycle 2011-2013	Cycle 2012-2014
Regroupement des secteurs opérationnels (IFRS 8)	Champ d'application de l'approche « portefeuille » (IFRS 13)	Application d'IFRS 7 pour des états financiers intermédiaires résumés (IFRS 7)
Créances et dettes court-terme (IFRS 13)		Présentation des autres éléments du résultat global en provenance d'entités MEE (IAS 1)
Modèle de la réévaluation et ajustement proportionnel (IAS 16 et IAS 38)		Classement des dépenses dans l'état des flux de trésorerie (IAS 7)
Définition des principaux dirigeants et information à fournir (IAS 24)		Détermination du taux d'actualisation dans la zone euro (IAS 19)

# Améliorations annuelles des normes

## Principaux dirigeants (IAS 24)

### ➤ Clarifications proposées par l'IFRS IC

Société qui fournit des services  
de direction  
=  
Partie liée



Honoraires perçus par  
cette société à ce titre et  
nature des services  
fournis doivent être  
mentionnés en annexe

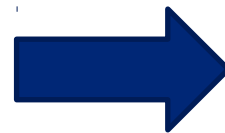
### ➤ Amendements finalisés attendus pour le 4ème trimestre 2013

# Améliorations annuelles des normes

## Information en annexe sur les transferts d'actifs - Mandats de gestion de recouvrement des actifs (IFRS 7)

### ➤ Clarifications proposées par l'IFRS IC

Droits et obligations relatifs aux mandats de gestion et de recouvrement conservés lors d'un transfert d'actifs financiers  
=  
Implication continue



Informations à fournir en annexe en application de l'amendement d'IFRS 7

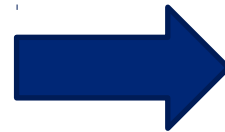
### ➤ Exposé sondage attendu pour le 4ème trimestre 2013

# Améliorations annuelles des normes

## Détermination du taux d'actualisation dans la zone euro (IAS 19)

### ➤ Clarifications proposées par l'IFRS IC

Les obligations d'entreprises de première catégorie doivent inclure les entreprises opérant dans les autres pays si leur monnaie correspond à celle avec laquelle les avantages seront payés



La profondeur du marché des obligations des entreprises de première catégorie s'apprécie au niveau de la monnaie et non au niveau d'un pays

### ➤ Exposé sondage attendu pour le 4ème trimestre 2013

# Projets de l'IFRS IC

# Projets de l'IFRS IC

## Projets en-cours

**IAS 1 – Classement courant / non courant (refinancement) (janvier 2013)**

**IAS 12 – Calcul des impôts différés lorsqu'un actif est détenu au sein d'une société dédiée (mai 2012)**

**IAS 12 – Comptabilisation d'IDA sur des pertes latentes relatives à des instruments de dettes évalués à la juste valeur (mai 2013)**

## Nouvelles problématiques (juillet/septembre 2013)

**IFRS 2 – Comptabilisation des différences de prix lorsque plusieurs prix d'exercice sont proposés lors d'une IPO**

**IFRS 3 – Prise de contrôle d'une entreprise commune (joint operation)**

**IFRS 5 – Dépréciation d'un groupe destiné à être cédé et reprise d'une perte de valeur comptabilisée par contrepartie du goodwill d'un groupe destiné à être cédé**



# Projets de l'IFRS IC

## Nouvelles problématiques (juillet/septembre 2013)

**IFRS 11 – Classement d'un partenariat lorsque l'un des partenaires est obligé d'acheter 100% de la production du partenariat**

**IFRS 11 – Classement d'un partenariat sur la base des autres faits et circonstances**

**IAS 8 – Distinction entre un changement d'estimation et un changement de méthode**

**IAS 17 – Définition des coûts marginaux internes directement attribuables à la négociation et à la rédaction du contrat de location**

**IAS 32 – Classement d'un instrument obligatoirement convertible assujetti à un cap et à un floor**

**IFRIC 21 – Fait générateur pour les prélèvements générés par un dépassement de seuil**

# Annexe

# Rejets de l'IFRS IC - Clarifications apportées

Thème	Clarification
<p>IFRS 10 / IAS 27 – Acquisition de NCI par contrepartie d'éléments non monétaires (rejet définitif – janvier 2013)</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Lorsque qu'un investisseur acquiert des NCI en contrepartie d'un actif non monétaire, il doit comptabiliser la cession de l'actif indépendamment de l'acquisition des NCI (gain en P&amp;L)</li></ul>
<p>IAS 18/IAS 37/IAS 39 – Actifs et passifs régulés (rejet définitif - novembre 2012)</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les conclusions passées sont toujours valides (cf. Agenda Decision de 2005).</li></ul>

# Rejets de l'IFRS IC - Clarifications apportées

Thème	Clarification
IAS 19 – « Contribution-based promises » - IAS 19 (2011) (rejet définitif – septembre 2012)	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les amendements d'IAS 19 (2011) ne modifient pas la comptabilisation des « contribution-based promises »</li></ul>
IAS 19 – Taux d'actualisation des engagements de retraite (rejet définitif – juillet 2013)	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Le taux d'actualisation doit être un taux avant impôt</li></ul>

# Rejets de l'IFRS IC - Clarifications apportées

Thème	Clarification
IAS 39 – Décomptabilisation / Echange d'instruments financiers (rejet définitif – septembre 2012)	➤ L'IC précise que la restructuration des obligations de l'Etat grec conduit à la décomptabilisation des anciennes obligations échangées
IAS 39 – Classification des titres indexés sur le PNB (rejet définitif – septembre 2012)	➤ L'IC précise que lorsque des titres indexés sur le PNB ne sont pas traités comme des dérivés, ils doivent être classés en AFS
IAS 39 – Produits et charges liés à des instruments financiers aux rendements négatifs (rejet définitif – novembre 2012)	➤ Le rendement négatif lié à un instrument financier ne doit pas être présenté en produits/charges d'intérêt. Si les montants sont significatifs, une information doit préciser la ligne du compte de résultat où ces produits/charges sont comptabilisés

# Rejets de l'IFRS IC – Sujets de moindre intérêt

## Thèmes

IFRS 5 – Lorsqu'une cession est prévue sous forme d'IPO, le classement en groupe destiné à être cédé doit intervenir lorsque les critères d'IFRS 5 sont remplis, ce qui peut dans certains cas avoir lieu avant l'approbation (rejet définitif – septembre 2013)

IAS 28 – Dépréciation des titres des entreprises associées dans les états financiers individuels (rejet définitif – janvier 2013)

IAS 29 – Application du concept de maintien du capital financier lorsqu'il est évalué en unités de pouvoir d'achat constant pour des monnaies fonctionnelles qui ne seraient pas qualifiées d'hyperinflationnistes (rejet provisoire – septembre 2013)

IFRIC 15 – Contrôle continu dans les transactions immobilières (rejet définitif – mai 2012)

**Deloitte.**

**Questions ?**

